

Image not found or type unknown



Enregistrement au RCS obligatoire ?

Par **foga57**, le **28/01/2009** à **10:07**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant en alternance dans une école d'informatique et je touche un salaire de 1485 € brut mensuel.

Je désire par ailleurs proposer mes services aux PME de ma région en leur proposant la création de site internet.

Sachant que cette éventuelle nouvelle source de revenus ne constituera pas ma source de revenu principale, dois-je cependant m'enregistrer au RCS ?

Il est fort probable que cette nouvelle activité ne me rapporte que quelques centaines d'euros par an mais j'aimerais cependant pouvoir rester dans la légalité afin de me lancer de cette aventure sans soucis.

Merci par avance.

Cordialement.